



## **REGLEMENT CONCOURS**

### **GAGNEZ UN VOYAGE AUX USA SUR LES SALONS DU TOURISME !**

#### **Article 1**

##### **Organisateur / Période du jeu**

L'association Visit USA Committee / France, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1996, dont le siège social est situé au 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, organise un jeu concours photos sur le site Internet [www.office-tourisme-usa.com](http://www.office-tourisme-usa.com). Les modalités de ce jeu sont décrites dans le présent règlement.

Le jeu se déroulera du 10 février 2017 à 10h00 au 19 mars 2017 à 18h00.

#### **Article 2**

##### **Règlement**

Le présent règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toutes les personnes s'inscrivant au jeu concours avant le 19 mars 2017 à 18h00.

L'adresse officielle du jeu est :

Visit USA Committee France  
c/o Le Cercle des Vacances  
31 avenue de l'Opéra  
75001 Paris - FRANCE  
(fermé au public)

#### **Article 3**

##### **Participants**

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine. Les membres du personnel, du Conseil d'Administration du Visit USA Committee et de la compagnie aérienne associée Delta Air Lines ne pourront participer au tirage au sort.

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses nom, prénom, adresse, numéro(s) de téléphone, adresse e-mail indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement. En cas de contestation, seuls les listings du Visit USA Committee feront foi.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

## **Article 4**

### **Principe**

1) Pour participer à ce jeu, il faut successivement, au cours de la période indiquée dans l'article 1 avant 18h00 (date et heure de connexion en France métropolitaine faisant foi) :

- Prendre connaissance des modalités de participation et du règlement sur le Pavillon Américain (Stand du Visit USA Committee – France) lors des salons Mahana Lyon, Mahana Toulouse, Tourissima Lille ou Mondial du Tourisme de Paris, ou sur le site internet du Visit USA Committee France à l'adresse suivante : [www.office-tourisme-USA.com](http://www.office-tourisme-USA.com)
- Remplir le formulaire mis à disposition sur les 4 salons du tourisme ou sur le site internet du Visit USA

Pour valider sa participation, le joueur doit s'enregistrer en remplissant le formulaire d'inscription à la newsletter du Visit USA Committee avec des informations complètes et exactes. Toutes informations et coordonnées partielles, erronées ou tronquées, entraîneront l'annulation de la participation sans recours possible. Le joueur sera amené à donner une adresse e-mail.

Les visiteurs qui s'inscriront au jeu concours sur le Pavillon Américain lors des salons doubleront leur chance lors du tirage au sort.

2) Le jeu se déroule comme suit :

- Le joueur doit se rendre sur le Pavillon américain et remplir le formulaire d'inscription à la newsletter.
- S'il ne pouvait s'inscrire sur le Pavillon américain pour quelque raison que ce soit, il pourrait s'inscrire à la newsletter du Visit USA directement en ligne sur le site internet [www.office-tourisme-USA.com](http://www.office-tourisme-USA.com) (cliquez sur le logo **Newsletter** depuis la homepage)
- A la fin du jeu concours, le Visit USA fera un tirage au sort parmi les participants enregistrés à la newsletter entre le 9 février et le 19 mars 2017.
- Une personne aura le plaisir de gagner 2 billets d'avion Delta Air Lines pour la destination américaine de son choix (voir les conditions d'utilisation plus bas).

## **Article 5**

### **Description des lots**

Sera offert pour ce jeu concours 2 billets d'avion Delta Air Lines pour les USA (destination desservie par Delta Air Lines uniquement) d'une valeur de 3000€.

Si ce lot n'était pas disponible pour quelque raison que ce soit, un lot de valeur équivalente serait proposé au gagnant.

Le lot ne comprend pas les frais et prestations supplémentaires éventuels liés à sa jouissance ou à son utilisation. Les frais supplémentaires tels que les pré-acheminement et tous les frais annexes seront à la charge du gagnant.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Une fois le voyage réservé, aucun report de date ne sera possible.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer les lots attribués par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

### **Conditions d'utilisation des billets d'avion Delta Air Lines :**

1. Le gagnant recevra 2 billets d'avion en classe économique à utiliser sur un vol Delta au départ de France métropolitaine. Les vols seront soumis à disponibilité.
2. Le prix sera remis sous forme de certificats échangeables contre des billets d'avion sur le site [www.delta.com](http://www.delta.com). Les certificats ne pourront être échangés que par la personne ayant gagné le concours.
3. Le lot devra être utilisé avant le 21 décembre 2017 (arrivée en France le 22 décembre 2017). La période de validité ne pourra être rallongée. La confirmation du vol sera soumise à disponibilité au moment de la réservation. Aucune date particulière ne pourra être garantie par la compagnie aérienne. Les détails de la réservation seront envoyés au gagnant.
4. Le gagnant et son accompagnant devront être munis d'un passeport en cours de validité et de tous les documents nécessaires à leur entrée sur le territoire américain (formulaire ESTA, visa éventuel, etc.). Voir le site [www.office-tourisme-usa.com](http://www.office-tourisme-usa.com) pour prendre connaissance des formalités d'entrée aux USA. Delta se réserve le droit de refuser à l'embarquement les passagers qui ne seraient pas munis des documents nécessaires à l'embarquement et à l'arrivée sur le territoire américain.
5. Les billets d'avion ne sont pas cessibles et ne pourront être utilisés sur une autre compagnie aérienne. Le voyage sera soumis au contrat de transport, ainsi qu'aux lois et réglementations de Delta. Les taxes aéroportuaires restent à la charge du gagnant et de son accompagnant (environ 100€ par personne) et se règlent à la fin de la transaction de réservation par le gagnant.
6. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.
7. Les détenteurs de cartes de fidélité Skymiles ou autre programme de fidélité de compagnie aérienne ne pourront être crédités des miles correspondant au lot.
8. Le lot n'inclut pas le pré-acheminement vers ou depuis l'aéroport, ni les logements, repas et autres prestations qui ne seraient pas mentionnés dans le présent règlement. Toutes les prestations liées au voyage, hors billet d'avion, seront à la charge du gagnant et de son accompagnant.
9. Dès que la réservation aura été validée, aucun changement de nom ne sera possible. Après l'émission des billets, le changement de date, d'heure et de routing seront permis (sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation souhaitée) moyennant un supplément tarifaire.
10. Les 2 billets aller/retour devront être utilisés ensemble et tout mineur devra être accompagné d'un adulte.
11. Ces billets n'ont pas de valeur commerciale et ne pourront donc pas être échangés contre une somme monétaire.
12. Les sièges liés à ce type de billets étant limités, ils ne seront pas forcément disponibles sur tous les vols et toutes les destinations. Les billets n'étant pas transférables, cessibles, ni échangeables contre de l'argent, ils seront nuls si échangés, vendus ou donnés à une tierce personne. Il est également interdit de vendre ou d'échanger les certificats qui vous seront envoyés. Tout billet obtenu par acte de vente ou par troc seront nuls et ne pourront faire l'objet d'un voyage.

### **Article 6**

#### **Vérifications**

Les participants autorisent les sociétés organisatrices à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication erronée entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

## **Article 7**

### **Remise des lots**

Le gagnant sera contacté par courrier électronique dans les jours suivant les résultats pour vérification de ses coordonnées. Si le participant ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi du courrier électronique du Visit USA, son gain sera perdu.

## **Article 8**

### **Données personnelles**

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Ces informations sont destinées à l'usage interne de l'association Visit USA Committee France. Elles ne seront pas cédées à des tiers.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants peuvent demander à ne pas figurer dans le fichier ainsi créé.

Ils disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qui pourra être exercé auprès de l'organisateur.

En s'inscrivant à ce jeu concours, le participant s'inscrit de ce fait à la newsletter du Visit USA Committee dont il pourra se désinscrire lorsqu'il le souhaite après l'annonce des résultats.

## **Article 9**

### **Responsabilité**

La société organisatrice se réserve en outre, le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait. Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé auprès de l'étude d'huissier XXX, situé XXX, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

De même, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, la connexion Internet du participant était interrompue ou si le participant n'avait pas pu accéder au site internet (pour quelque raison que ce soit) ou à l'inscription sur l'un des salons du tourisme durant la période du jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même, elle se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

## **Article 10**

### **Huissier de justice**

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et a compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Michel JACQ situé au 11 bis rue Thiers, 29392 Quimperlé.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Michel JACQ situé au 11 bis rue Thiers, 29392 Quimperlé, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le remboursement des frais de demande de règlement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

## **Article 12**

### **Remboursements**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu via le site internet se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour la France Metropolitaine sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

## **Article 13**

### **Réclamations**

Aucune réclamation d'aucune sorte ne pourra intervenir concernant le jeu au-delà d'un délai d'un mois courant, à compter de la clôture du jeu.

Si les informations communiquées par le joueur ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation à aucun moment.

La société organisatrice est seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité et la renonciation à tout recours.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée par les Tribunaux compétents selon la loi française.

#### **Article 14**

##### **Adresse postale du jeu :**

Visit USA Committee France  
c/o Le Cercle des Vacances  
31 avenue de l'Opéra  
75001 Paris - FRANCE  
(fermé au public)